

## REGLEMENT

ART 1 - Festi-mômes a pour but de favoriser la rencontre des troupes théâtrales composées de jeunes entre 8 et 20 ans par la présentation d'un spectacle d'une durée maxima de 50 minutes

ART.2 -Les groupes désirant participer doivent s'inscrire en complétant le bulletin ci-joint et en le retournant avant le 1<sup>er</sup> Mars 2015 à :

FESTI-MÔMES - A l'attention d'Alain Grellier

Les Aulnaies -79430 La Chapelle-Saint-Laurent

Ou par mail : [alain.grellier79@orange.fr](mailto:alain.grellier79@orange.fr)

ART. 3- Un dossier de présentation de la compagnie, un résumé du spectacle, le nombre d'artistes devront parvenir à l'organisation avant le 1<sup>er</sup> Mars 2015

ART 4-Les compagnies retenues pour ces rencontres en seront informées courant Mars 2015

ART 5-FESTI-Mômes se déroulera du 29 au 31 Mai 2015

ART.6- Des formules d'hébergement pour la durée des rencontres seront proposées aux troupes.

Pour les troupes venant des pays francophones, les règles d'hébergement seront celles prévues par la F.N.C.T.A. À savoir prise en charge du groupe à partir de la gare de Cholet ou de Poitiers. Cela veut dire trajet aller-retour, repas gratuit pendant le festival ainsi que l'hébergement soit dans un lycée, soit dans les familles

ART 7 - Chaque compagnie s'engage à assister au moins la journée, aux spectacles proposés par leurs camarades

ART. 8 -Le matériel technique (éclairage et son) sera à la disposition des compagnies. Les participants devront fournir la régie du spectacle ainsi que les fiches techniques son et lumière avant le 1<sup>er</sup> avril

ART 9- L'entrée des spectacles est gratuite pour tous les participants

ART 10 - Chaque compagnie participante doit être assurée individuellement. Le Cercle Théâtral ne peut, en aucun cas, être tenu responsable des accidents, vols, dégradations qui auraient lieu au cours des rencontres « Festi-Mômes »

ART 11- Les troupes participantes s'engagent à être à jour des diverses cotisations inhérentes à leur(s) production(s) : SACD, SACEM

ART 12-En cas de force majeure, l'organisation, se réserve le droit de modifier le présent règlement et s'engage à en informer les participants

## FICHE D'INSCRIPTION AU XXIème FESTI-MÔMES

(à renvoyer avant le 1<sup>er</sup> MARS 2015)

NOM de la troupe :

ADRESSE :

Email :

Téléphone

Responsable :

Titre du spectacle :

Auteur :

Durée du spectacle :

Nombre d'artistes :

Nombre d'accompagnateurs :

Dates préférées pour votre participation

*(plusieurs choix possibles, sans garantie)*

**VENDREDI 29 Mai : 20 h30      21h30**

**SAMEDI 30 Mai : 13h30 14h30 15h30 17h 18h 20h30 21h30**

**DIMANCHE 31 Mai : 13h30 14h30 15h30 16h30**